

Sur différents autres points, c'est également la différence que je fais entre une taxe de remplacement mais qui va s'appliquer autrement. Il y a d'autres moyens aujourd'hui pour encourager les entrepreneurs, qu'ils soient éditeurs ou dans d'autres secteurs de la productivité de ce pays.

• (1600)

[Traduction]

L'honorable John B. Stewart: Honorables sénateurs, puis-je poser une question au sénateur Poitras? Si j'ai bien compris ce qu'il vient de dire à propos de cet amendement, il considérerait la détaxation des livres et des manuels scolaires notamment comme une sorte de dépense fiscale au titre de la nouvelle taxe sur les biens et services. C'est pour cette raison qu'il se propose de voter contre l'amendement du sénateur MacEachen. Considérait-il également comme dépenses fiscales d'autres champs fiscaux, notamment le secteur de l'impôt sur le revenu des sociétés? Dans l'affirmative, nous dirait-il quelles dépenses fiscales il commencerait à abolir dans ce secteur?

Le sénateur Poitras: Honorables sénateurs, ce sont deux questions différentes. Je considère que la TPS devrait s'appliquer à tout le monde sans exception. Si nous devons soutenir l'édition, il existe d'autres moyens de le faire comme l'a mentionné le sénateur Hébert. Il a parlé du ministère des Communications et du Conseil des arts du Canada. Par conséquent, il existe divers moyens de soutenir l'esprit d'entreprise au Canada. Je suis sûr que le gouvernement prendra ces moyens pour soutenir ce secteur comme il l'a fait naguère.

L'honorable Joyce Fairbairn: Honorables sénateurs, la semaine dernière...

L'honorable Jean-Maurice Simard: Monsieur le Président, je croyais que vous aviez donné la parole au sénateur Chaput-Rolland qui était debout quand elle a été interrompue par le sénateur Molgat.

Le sénateur Molgat: Je n'ai pas interrompu l'honorable sénateur. Je lui a posé une question, ce qui est tout à fait réglementaire. On doit poser des questions à la fin d'un discours.

Son Honneur le Président suppléant: Le sénateur Fairbairn a la parole.

Le sénateur Fairbairn: Honorables sénateurs, la semaine dernière, nous avons eu confirmation que trois Canadiens sur quatre s'opposaient énergiquement à la TPS. Le nombre des opposants à cette taxe continue d'augmenter malgré toutes les dépenses que le gouvernement a faites pour convaincre le public canadien de l'accepter.

Les Canadiens savent que le projet de loi C-62 représente une augmentation considérable de la portée et de l'étendue de la fiscalité fédérale applicable aux particuliers. Cette taxe s'appliquera sans discrimination aux plus rentables comme aux plus marginales des activités. Des produits et des services jamais imposés auparavant seront désormais taxés à tous les niveaux de la fabrication et de la vente. Rien ni personne ne seront épargnés. Ce faisant, la TPS aura des effets durables et dévastateurs sur des activités qui sont déjà en proie à des pressions intolérables.

Plus particulièrement, le projet de loi C-62 prévoit d'hypothéquer notre avenir en frappant d'une taxe excessive des documents dont l'accès devrait être facilité plutôt que le

[Le sénateur Poitras.]

contraire. C'est pourquoi, à titre de premier amendement dans ce débat sur la TPS, nous proposons d'exempter de la taxe les livres et tous les imprimés, y compris, comme il a déjà été mentionné, la bible, les documents nécessaires à l'apprentissage de connaissances, à l'instruction et à l'épanouissement spirituel, toutes des activités essentielles si on veut que le Canada soit en mesure non seulement de soutenir la concurrence, mais aussi de survivre au XXI^e siècle.

Honorables sénateurs, cette taxe est aussi nuisible qu'inutile. En réponse à une question posée par un élève de niveau secondaire de Burnaby-Sud en Colombie-Britannique, le premier ministre a avoué que la taxe n'était pas juste. L'élève en question lui a demandé pourquoi la TPS s'appliquait aux manuels scolaires et à la bible. Le premier ministre a répondu: «De toutes les critiques que j'en entendues, c'est celle qui m'inquiète le plus. Après la mise en œuvre de la taxe, a-t-il ajouté, le gouvernement étudiera ses répercussions et apportera les correctifs qui s'imposent.»

La question qu'il faut se poser aujourd'hui est donc: pourquoi attendre? Notre amendement visant à exempter de la taxe les livres et tous les imprimés donne au gouvernement l'occasion en or de la supprimer dès maintenant. J'estime que ce serait là répondre au souhait de la population.

Le premier ministre a également fait appel à un effort collectif dans le domaine de l'éducation, initiative que j'appuie sans réserve. Il y a un an, il a fait appel à une collaboration renouvelée de la part de ses homologues provinciaux en faveur de l'excellence en matière d'éducation. Résultat: un groupe de travail national sur la mise en valeur des ressources humaines a été constitué. Si je ne m'abuse, ce groupe de travail élabore des lignes directrices pour l'an 2000. Cependant, le premier ministre est maintenant décidé à mettre en œuvre une taxe sur des éléments qui sont pourtant essentiels à la réalisation de cet objectif.

Prenons un instant pour étudier ses paroles. Les sénateurs d'en face en reconnaîtront une partie pour l'avoir entendue pendant le congrès annuel du Parti conservateur, tenu à Ottawa à la fin d'août, l'an dernier. Le premier ministre avait alors déclaré à ses partisans: «La qualité du système d'éducation nationale témoigne du niveau de civilisation d'une société. C'est également une mesure de sa sagesse, parce qu'aucune nation ne peut progresser sans l'entière participation de tous ses membres.»

D'autres se souviendront que le premier ministre avait fait part de préoccupations semblables dans son discours d'ouverture, à la Conférence des premiers ministres, il y a un an.

• (1650)

Nous sommes ici pour assurer aux jeunes Canadiens qu'ils trouveront défis et récompenses en assurant le développement de ce noble pays.

Honorables sénateurs, les témoignages devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce laissent à penser que les étudiants ont été délibérément oubliés, dans le processus d'attribution de crédits de TPS. Nous savons grâce aux audiences—et d'autres sénateurs en ont parlé—que les étudiants déboursent environ 700 \$ par année pour l'achat de leurs manuels. Avec la TPS, ajoutée à quelque taxe provinciale, les étudiants pourraient subir une augmentation de coûts d'une centaine de dollars. Je suis sûr qu'ils y trouveront un défi